
CTL du 7 septembre 2018

L'ordre du jour de ce CTL était :

- Le projet de réorganisation du SIE de Beauvais après fusion avec le SIE de Méru au 1er janvier 2019
- Le projet de réorganisation du SIE de Creil au 1er janvier 2019
- Le projet de réorganisation du SIP de Beauvais au 1er janvier 2019

Réorganisation du SIE de Beauvais après fusion avec le SIE de Méru

Le SIE de Méru fusionnera avec le SIE de Beauvais au 1er janvier 2019. L'ensemble des missions du SIE de Méru étant transféré, les emplois sont transférés en totalité soit 13 emplois transférés (sous réserve des suppressions d'emplois dans le cadre du PLF 2019)

L'organisation projetée prévoit des pôles thématiques : pôle comptabilité avec 1B et 2C, un pôle recouvrement avec 2B et 2C, un pôle transverse avec 2B et 2C et un pôle gestion composé d'une IFU et 2 équipes. L'équipe 1 (CFE/CVAE/IFER/TASCOM) sera composée de 3B et 1C et l'équipe 2 (TVA/IS) sera composée de 9B et 3C.

Le projet d'organisation du SIE fusionné a été évoqué lors de différentes réunions regroupant des agents des deux SIE dont la dernière a ouvert la possibilité qu'une antenne à Méru serait mise en œuvre. Il s'agirait de travail à distance qui exclut techniquement la comptabilité, les autres missions peuvent par ailleurs être envisagées. L'antenne n'est pas prévue durablement mais comme une situation intermédiaire qui sera adaptée au mouvement des mutations.

La CFTC DGFIP a voté CONTRE ce projet qui est source de grandes inquiétudes pour tous les agents concernés notamment ceux du SIE de Méru qui doivent se positionner en envisageant plusieurs scénarios professionnels combinés aux contraintes de leur vie privé.

Réorganisation du SIE de Creil

Le SIE de Creil est actuellement composé de 2 IFU :

- IFU 1 : Bassin creillois (CREIL-MONTATAIRE-NOGENT)
- IFU 2 : Aire cantillienne (CHANTILLY-LAMORLAYE-GOUVIEUX)

Ces IFU sont très différents et déséquilibrés face aux difficultés socio-économiques qui pèsent sur le fonctionnement de l'IFU 1.

La réorganisation envisagée au 1er janvier 2019 vise à créer un pôle comptabilité avec 1C et 2B, un pôle recouvrement avec 1C et 2B, un pôle transverse avec 4C et un pôle gestion avec 7B. Les agents concernés gardent le même positionnement.

La CFTC a voté POUR cette nouvelle organisation qui promet un meilleur confort professionnel pour tous les agents et un travail plus varié.

Réorganisation du SIP de Beauvais

Le SIP de Beauvais est organisé en 3 secteurs d'assiette. Le sous-effectif a conduit à cette réorganisation qui consiste à la formation d'un unique secteur avec le maintien de l'accueil, le recouvrement, la cellule foncière, la cellule CSP et l'ordoc.

Le secteur d'assiette sera piloté par 2 contrôleurs.

La CFTC a voté POUR cette réorganisation qui s'imposait face au sous-effectif et était souhaitée par les agents.